

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2022-133
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Marie HUGONIOT.

Nbre de membres présents : 22

Armando LOPES quitte la séance pour le vote de ce point

Nbre de suffrages exprimés : 23

Excusé : 1
Dominique DANGEL.

Absents : 9

MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Pouvoir : 1

Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 7 décembre 2022

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

**CREATION D'UN PÔLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL - DEMANDES DE
SUBVENTIONS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-133-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

.../...

Extrait du registre des délibérations n° 2022-133**CREATION D'UN PÔLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Monsieur le Maire expose que Valentigney est une ville résolument tournée vers la culture et la musique en est l'une des nombreuses facettes.

Aussi, afin de répondre aux besoins de sa population, la commune souhaite transformer le bâtiment désaffecté de l'école élémentaire de Sous-Roches, rue de Valmont, en pôle d'enseignement musical. Cet établissement regroupera les activités de l'Harmonie municipale ainsi que celles liées au conservatoire de musique de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ce bâtiment, idéalement situé près d'une école et en entrée de ville permettra aux 60 membres de l'Harmonie et 90 élèves du conservatoire de pouvoir pratiquer la musique dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés.

Ce projet destiné à réhabiliter et adapter le bâtiment existant à la pratique musicale a fait l'objet, par délibération n° 2022-30 en date du 6 avril 2022, d'une demande de subvention au titre du programme Effilogis sur la partie « Etudes » et d'une notification de subvention à hauteur de 11 583 € en date du 13 octobre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-53 en date du 22 juin 2022, les différents partenaires institutionnels ont été sollicités sur la base du coût de l'Avant-Projet Détaillé établi par le cabinet d'architecte Solmon, à savoir 750 000 € HT.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour la réalisation des travaux, une consultation d'entreprises a été lancée mais que compte-tenu du contexte économique actuel, cette dernière a été déclarée infructueuse.

En conséquence, le coût global de cette opération a été réévalué à la hausse pour atteindre un montant de 916 667 € HT soit 1 100 000 € TTC.

Au vu de ces éléments, le plan prévisionnel de financement de cette opération pourrait être modifié comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT	
DEPENSES EN € HT	916 667 €
ETAT – DSIL	275 000 €
REGION – EFFILOGIS	
• Phase études	11 583 €
• Phase travaux	200 000 €
DEPARTEMENT	137 500 €
CEE (certificats d'économie d'énergie)	7 220 €
FINANCEMENT VILLE	285 364 €

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-133-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~23 DEC. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE (23 voix Pour, M. LOPES quitte la séance)** des voix présentes et représentées,

-APPROUVE ce projet d'investissement et son plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des différents financeurs et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de l'opération ;

-S'ENGAGE à autofinancer l'opération au cas où les financements escomptés seraient inférieurs aux montants prévisionnels.

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER.

CM DU 14 DECEMBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~23 DEC. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221223-2022-133-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2022